UMP / LR · ARGENT PUBLIC

Hubert Falco

Secrétaire d'État (2004-2010), maire de Toulon — affaire Le « frigo de Falco »

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

A fait préparer gratuitement des repas pour lui et son épouse par les cuisines du département, alors qu'il n'en était plus président : au moins 64 500 € pour le contribuable entre 2015 et 2018.

Où en est la justice

> **Recel de détournement de fonds publics : 18 mois avec sursis, 30 000 € d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Il a perdu tous ses mandats.**

Source

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE, 14 MAI 2024 ; COUR DE CASSATION, 28 MAI 2025

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales